

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

« Qu'attendez-vous pour vous syndiquer et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non-syndiqués, les bénéfices de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous ? Ouvriers non syndiqués, vous devenez les parasites du dévouement de vos camarades «.

Cette citation de **Jean Jaurès** conserve aujourd'hui tout son sens. Le système social dont nous bénéficions est issu des luttes des salariés aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Certains y ont laissé leur vie, ne l'oublions jamais.

En ce début de 21^{ème} siècle, la remise en cause progressive de ces acquis (sécurité sociale, assurance chômage, retraite, code du travail, conventions collectives, **35 heures**, repos dominical ...) menace notre avenir et celui de nos enfants ...

En effet, pourquoi les dirigeants des banques et Sté financières se montreraient-ils plus magnanimes que leurs prédécesseurs ? Leur but demeure l'enrichissement de certains actionnaires ou sociétaires au détriment du pouvoir d'achat de leurs salariés.

FO refuse que le monde bancaire ne connaisse que **fusions**, restructurations, filialisations, externalisations, regroupement de moyens et les plans sociaux qui les accompagnent quand ce n'est pas le licenciement des salariés un par un... ou des démissions « forcées ». L'argument de la préservation de la compétitivité et de la rentabilité ne justifie en rien le sacrifice de nos emplois !

FO refuse que les multinationales bancaires contribuent à déshumaniser l'organisation du travail, les salariés n'étant plus que des pions dont on peut disposer au gré des besoins économiques sans la moindre considération humaine.

FO s'oppose à certains employeurs qui contournent délibérément des conventions collectives et le code du travail.

FO lutte contre **toutes les inégalités professionnelles** et en particuliers sur celles entre les hommes et les femmes. (Salaires et formations)

FO lutte car partout, le **surmenage** et le **stress** qui résultent de cette stratégie managériale pénalisent la santé et la réactivité du personnel. Le statut cadre est souvent accordé à seule fin de mettre le salarié au forfait. Les objectifs commerciaux sont souvent impossibles à atteindre.

Quant aux salariés du siège, ils sont promenés au fil des restructurations et externalisations ... contraint parfois de démissionner faute de pouvoir suivre... Le **harcèlement moral** devient une pratique courante ...

FO lutte car dans les agences, l'**incivilité** de la part de la clientèle et les agressions menacent gravement la santé physique et mentale des salariés. (Un « Lexomil » par ici, un ulcère par là ...)

FO déplore que la pensée unique ultralibérale véhiculée par certaines institutions soit relayée par certains jeunes sortant des grandes écoles. L'individualisme est érigé en valeur au détriment de la notion de collectivité. Etre le meilleur va à l'encontre de la notion d'équipe.

Non, les salariés du crédit ne sont pas des privilégiés comme le veut l'image d'Epinal, oui ils ont besoin d'être informés et défendus.

Se syndiquer est devenu indispensable.

Pourquoi se syndiquer à FO ?

Notre organisation est libre et indépendante de toutes opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

Une des priorités de Jean-Claude Mailly, notre secrétaire général, est de développer la syndicalisation à FO dans le secteur du crédit dont les salariés sont traditionnellement peu syndiqués. FO défend tous les salariés : cadres supérieurs, cadres moyens, techniciens, et agents. En adhérant, vous renforcez l'influence et les revendications de nos élus au sein du comité d'entreprise, de la délégation du personnel et du CHSCT.

Nous nous tenons à votre disposition individuelle pour vous écouter et vous conseiller au mieux concernant les problèmes que vous rencontrez dans votre vie professionnelle

Les élections professionnelles ont lieu tous les deux ans. (Le 20 novembre 2008) Le contact individuel avec chacun de vous devient très difficile puisque le code du travail limite à cinq le nombre de délégués. Mais les délégués FO partagent tous les mêmes idées sur ce qui doit être défendu et la manière de le faire. Ils se tiennent à votre disposition à la permanence syndicale.

Faire grève et manifester avec nous quand cela sera nécessaire. Ces moyens légaux de faire valoir nos droits n'ont de résultats qu'en fonction du nombre de salariés impliqués. Isolés, vos délégués n'obtiendront rien ...

En France, se syndiquer librement est un acte de solidarité. L'engagement syndical n'est pas un commerce, prendre sa carte, c'est prendre son avenir en main.

Soyez mobilisés : il en va de votre avenir !